

DELVAUX Bernard ; GIRALDO Silvia & MAROY Christian.
*Réseaux et territoires. Les régulations intermédiaires
dans le système scolaire de la Communauté française*

Louvain : Presses universitaires de Louvain, 2005. – 200 p.

Yves Dutercq



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rfp/539>

DOI : 10.4000/rfp.539

ISSN : 2105-2913

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2007

Pagination : 170-171

ISBN : 978-2-7342-1080-1

ISSN : 0556-7807

Référence électronique

Yves Dutercq, « DELVAUX Bernard ; GIRALDO Silvia & MAROY Christian. *Réseaux et territoires. Les régulations intermédiaires dans le système scolaire de la Communauté française* », *Revue française de pédagogie* [En ligne], 158 | janvier-mars 2007, mis en ligne le 23 septembre 2010, consulté le 25 septembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/rfp/539> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rfp.539>

Ce document a été généré automatiquement le 25 septembre 2020.

© tous droits réservés

DELVAUX Bernard ; GIRALDO Silvia &
MAROY Christian. *Réseaux et
territoires. Les régulations
intermédiaires dans le système scolaire
de la Communauté française*

Louvain : Presses universitaires de Louvain, 2005. – 200 p.

Yves Dutercq

RÉFÉRENCE

DELVAUX Bernard ; GIRALDO Silvia & MAROY Christian. *Réseaux et territoires. Les régulations intermédiaires dans le système scolaire de la Communauté française*. Louvain : Presses universitaires de Louvain, 2005. – 200 p.

- 1 L'ouvrage de Bernard Delvaux, Silvia Giraldo et Christian Maroy offre le double intérêt de nous éclairer sur les méandres de l'organisation du système scolaire de la Communauté française de Belgique (CFB) et de traiter d'un sujet désormais en pointe dans les travaux de sociologie de l'action publique, celui du rôle des responsables intermédiaires dans les processus de régulation.
- 2 La complexité de la problématique a conduit les auteurs à adopter une construction rigoureuse et très normalisée qui aide le lecteur à s'y retrouver. Trois gros chapitres composent ainsi l'ouvrage, centrés pour le premier sur une présentation des différents lieux et acteurs de la régulation intermédiaire du système scolaire de la CFB, pour les deux suivants sur une étude approfondie de deux formes de régulation : celle de la répartition des ressources et des élèves entre les établissements et celle du travail enseignant. Le chapitre 1 permet de mieux mesurer l'importance de ces lieux de régulation qui se sont constitués entre le niveau central (État, tête du réseau) et le

niveau local (école, classe) : les acteurs très divers qui y interviennent contribuent à remodeler de façon déterminante le système scolaire à la mesure du travail d'interprétation, d'adaptation ou au contraire de rappel à la règle auquel ils se livrent dans leurs différentes tâches. Les chapitres 2 et 3, qui constituent le gros du travail des chercheurs, se structurent de la même manière : après la description du cadre de la forme de régulation étudiée, on passe à une analyse de comment elle s'opère en pratique puis à une mise à jour des tensions suscitées mais aussi des principaux effets des interactions étudiées. Ces deux chapitres s'appuient sur une enquête de terrain réalisée sur un petit nombre de territoires choisis à partir d'entretiens mais aussi de quelques observations de situations. Le travail d'ensemble est issu d'une recherche européenne *Reguleducnetwork* menée simultanément en Angleterre, en France, en Hongrie et au Portugal.

- 3 Le cas de la CFB est intéressant car la Belgique est un pays au système scolaire traditionnellement décentralisé et fragmenté. L'Etat n'a jamais eu qu'un rôle accessoire dans l'organisation de l'enseignement et tout particulièrement dans la régulation du travail enseignant. La CFB propose quatre « réseaux » d'enseignement concurrents : les deux plus importants sont le réseau de la Communauté et le réseau catholique dit « libre », et il faut y ajouter les établissements sous la tutelle des provinces et les établissements communaux. Les établissements sont tous subventionnés par une instance publique et les familles ont potentiellement une totale liberté d'inscription dans l'établissement et donc le réseau de leur choix. L'organisation y est territorialement assurée par des pouvoirs organisateurs (PO) au périmètre d'action très variable puisque les plus petits n'ont qu'un établissement sous leur responsabilité. De cette manière, les différences d'ordre organisationnel, curriculaire ou pédagogique sont importantes d'un PO à l'autre et donc d'un établissement à l'autre. Le développement d'instances de régulation a donc pour principale vocation de mettre un minimum de cohérence entre les différents lieux d'enseignement par le biais de la production de référentiels communs et du développement de l'évaluation. Les dernières années ont d'ailleurs donné lieu à des tentatives de normalisation relative, au moins au niveau de chaque réseau, la réforme la plus retentissante sur ce point étant le décret « missions » de 1997.
- 4 La thèse de l'ouvrage est d'affirmer que ce sont tout spécialement les responsables intermédiaires (cadres politiques, cadres administratifs, cadres pédagogiques, disposant d'un pouvoir hiérarchique et d'une stabilité très variables) qui contribuent le plus fortement à une certaine harmonisation du système par leur participation active au travail de régulation (production ou transmission de normes), dont le principal objectif politique est de répondre aux dénonciations d'iniquité dont le système scolaire de la CFB fait l'objet.
- 5 Le fait que nombreux sont ceux parmi ces responsables à cumuler plusieurs rôles contribue à construire certains équilibres. Du reste il y a un accord quasi général sur les processus de prise de décision qui passent par l'évitement des blocages, l'attention à l'affectation et à l'égalité de traitement des enseignants, le respect des équilibres entre établissements et PO.
- 6 On perçoit des différences sensibles d'un réseau à l'autre : c'est dans l'enseignement catholique que les responsables d'établissement participent le plus aux tâches de régulation, notamment parce que chaque PO n'y gère le plus souvent qu'un établissement ; c'est dans ce réseau aussi que la régulation est la moins hiérarchisée et

la moins bureaucratisée, au contraire de ce qui se passe dans les communes. On sait que l'enseignement catholique est en pointe en CFB, ce qui pourrait s'expliquer par cette forme souple de régulation où le dialogue et la concertation sont permanents, comme l'affirment les responsables interrogés ici, mais on pointerait que c'est aussi cette régulation très informelle qui permet de masquer les écarts à l'équité sociale.

- 7 La partie consacrée à la régulation du travail enseignant s'intéresse essentiellement à l'action des agents de proximité, à travers leurs efforts pour cadrer la construction et la transmission de repères normatifs ainsi que la conception de l'évaluation des élèves. De ce point de vue c'est sans doute dans le réseau de la Communauté que la visée de standardisation de l'enseignement est la plus délibérée, tandis que dans le réseau catholique on tend plutôt à susciter mobilisation et remise en question chez les enseignants, notamment via la formation, avec l'objectif d'une véritable conversion identitaire.
- 8 Dans tous les cas, l'action des agents intermédiaires s'inscrit d'abord dans l'interrelation que permet leur proximité, ce qui conduit à porter une attention particulière à ce qu'il sont eux-mêmes, ce que les auteurs de l'ouvrage appellent leur « profil », déterminé par leur cursus antérieur, leur identité et leur éthique professionnelles. Et de tous ces points de vue apparaissent plus de convergences que de différences entre eux, quel que soit le réseau dans lequel ils exercent et que leur fonction soit du seul conseil (comme les conseillers pédagogiques ou les formateurs) ou se double d'une fonction de contrôle (comme les inspecteurs). Ils se considèrent tous comme des experts pédagogiques et sont tous convaincus du bien fondé des réformes dont ils sont porteurs. Cette force de conviction est par ailleurs le seul moyen de résister à des conditions d'exercice délicates, surtout quand leur rapport d'autorité effectif à l'égard des enseignants reste faible.
- 9 De cette manière, les agents de la régulation intermédiaire sont plutôt conduits à recourir à un rapport d'intéressement ou d'évaluation dans leurs interactions avec les enseignants, ce qu'illustre fort justement le travail ethnographique réalisé par l'équipe de recherche auprès de conseillers pédagogiques de l'enseignement « libre ». Sont repris ici une armature conceptuelle empruntée à F. Eymard-Duvernay et E. Marchal, mais aussi à la sociologie de la traduction de M. Callon et B. Latour. Le rapport d'intéressement est celui qui consiste à faire valoir l'intérêt que trouvera celui qu'on veut mobiliser dans le changement qui lui est proposé. Le rapport d'évaluation consiste au contraire à faire valoir, dans l'absolu, les règles et normes qu'on cherche à imposer à l'autre. On oscille donc constamment entre légitimation et pression. La question alors posée, source de tensions entre conseillers pédagogiques et enseignants, est celle de qui détient la bonne légitimité pédagogique.
- 10 Les agents de régulation sont devenus des éléments essentiels de l'action éducative car non seulement ils transmettent une norme pédagogique du réseau mais ils sont aussi les vecteurs et les porte-parole des réformes pédagogiques, ce qui explique l'importance de leur *ethos* et de leurs relations avec les enseignants. La difficulté tient alors pour eux à leur capacité à ne pas susciter la résistance de ces mêmes enseignants.
- 11 Même si on assiste, de la part du pouvoir politique de la CFB, à un effort d'harmonisation des règles de fonctionnement des différents réseaux, les régulations intermédiaires traditionnelles restent prégnantes et les spécificités de chaque réseau marquées : les cultures professionnelles, les formes de régulation du travail des enseignants, l'interprétation des réformes. Par ailleurs il faut souligner les

convergences qui parfois transcendent ces spécificités des réseaux : les trajectoires et les ressources des responsables administratifs sont similaires, leur appétence pédagogique, l'effort de rationalisation de la régulation pédagogique, leur adhésion à la réforme et aux nouvelles normes pédagogiques. Le problème est que, si les régulations intermédiaires ont permis de limiter la concurrence entre établissements et d'inciter à une certaine concertation entre acteurs locaux, elles n'ont guère endigué dans les faits l'expansion d'une situation de quasi-marché de l'éducation.

- 12 Il est difficile de pointer les manques d'un ouvrage qui fait preuve de tant de richesse et de finesse dans son analyse du travail de régulation intermédiaire. On pourra toutefois regretter que l'enquête par observation ait été très limitée et réservée à une journée pédagogique dans l'enseignement catholique : cela ne permet pas de tirer de conclusions très valides et, du reste, on a un peu de mal à savoir par exemple si les enseignants sont finalement plutôt résistants ou plutôt conciliants à l'égard de l'action d'enrôlement des conseillers pédagogiques à leur endroit. Il aurait été intéressant par ailleurs de mieux faire ressortir à travers cette étude la force et, au bout du compte, la relative hypocrisie d'un réseau catholique triomphant mais largement complice de la marchandisation de l'éducation. La dimension critique est en effet peu présente dans un livre qui se veut surtout descriptif et explicatif. Il est vrai qu'il s'agit là de la mise en forme soignée d'un rapport de recherche qui ne prétend pas avoir cette vocation. Mais le lecteur curieux aura en même temps compris qu'il pourra trouver à la lecture de *Réseaux et territoires* un point indirect fort bien informé sur l'organisation du système scolaire de la CFB, une approche très pertinente de l'importance prise par les modes de régulation intermédiaire et du rôle de leurs agents et une véritable référence en matière de méthodologie d'enquête sur l'action publique locale. Ce qui, avouons le, est déjà beaucoup.

AUTEURS

YVES DUTERCQ

Université de Nantes, Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN)